



## DELIBERATION

Acte n° 2024C123

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 09

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/05/2024

Le 30 Mars 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 600 route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Richard SIMMINI), Nicole DUGELAY (Pouvoir à France-Line VINCENT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

**Secrétaire de séance** : Pascal CUNY.

**OBJET** : GEMAPI – Validation des 3 plans de gestion des zones humides : Cibeins (Misérieux/Ars-sur-Formans), La Thiolière (Toussieux/Misérieux), La Combe (Saint-Jean-de-Thurigneux)

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle qu'une étude stratégique sur les zones humides a été réalisée en 2021 sur les bassins versants du Formans, du Grand Rieu et du Marmont amont. Cette étude a permis de faire un état des lieux des zones humides sur le territoire, de définir leurs fonctions écologiques et de cibler les zones humides prioritaires à préserver et restaurer.

Trois zones humides sont ressorties prioritaires au regard de différents enjeux : La Thiolière à Toussieux et Misérieux, Cibeins à Misérieux et Ars-sur-Formans, et La Combe à Saint-Jean-de-Thurigneux. Elles ont fait l'objet d'un plan de gestion respectif établi pour une durée de 10 ans.

Dans chacun des plans de gestion, un plan d'actions a été élaboré listant les opérations à réaliser au travers de quatre grandes orientations (restauration et aménagement de la zone humide, développement pédagogique, gestion du site, suivis écologiques).

Ces opérations sont inscrites dans le contrat de territoire 2022-2024 pour le petit et le grand cycle de l'eau, établi avec l'Agence de l'eau RMC et le Département de l'Ain.

Une démarche de concertation a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration des plans de gestion avec les acteurs du territoire.

Des comités de pilotage ont été organisés, mobilisant les partenaires techniques et financiers, les maires des communes du territoire, les élus référents GEMAPI, ainsi que les propriétaires et exploitants concernés par les projets.

Les enjeux propres à chacune des zones humides et les grandes actions sont résumés ci-après.

	PRINCIPAUX ENJEUX	GRANDES ACTIONS
<b>CIBEINS</b> (2022-2030)	Zone humide-Rivière du Formans Qualité et quantité d'eau Biodiversité (oiseaux, chiroptères...) Patrimonial/Historique Touristique Social-économique	Restauration morphologique du Formans et de la zone humide Mise en défens des zones sensibles (bois humide, îlot de vieillissement) Entretien des ripisylves Création de mares et plantation de haies Gestion différenciée des espaces verts Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes Outils de valorisation et de communication (labellisation ENS, Guides...) Suivis écologiques
<b>LA THIOLIERE</b> (2024-2033)	Zone humide-Rivière du Morbier Qualité et quantité d'eau Biodiversité : présence espèce protégée (agrion de Mercure) Agricole Pédagogique	Restauration morphologique du Morbier et de la zone humide Amélioration de la gestion des biefs/fossés et étangs Etude sur les changements de pratiques agricoles pour limiter pollutions diffuses Amélioration de la gestion des boisements et des espaces verts Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes Création d'un sentier pédagogique le long de la rivière Suivis écologiques
<b>LA COMBE</b> (2024-2033)	Zone humide - Qualité de l'eau Biodiversité : présence espèce protégée (triton crêté) Patrimonial/Historique Exploitation du bois Pédagogique	Restauration de l'ancien étang sur les entrées zone humide et biodiversité Etude et adaptation de la gestion des fossés Amélioration de la gestion et entretien des boisements Gestion différenciée des espaces verts Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes Création d'un parcours pédagogique, panneaux de communication Suivis écologiques

Des grands principes ont été définis concernant la gouvernance des actions.

La CCDSV sera maître d'ouvrage pour les opérations :

- liées à la compétence GEMAPI + technicité du projet,
- inscrites dans le plan de gestion ripisylves/espèces invasives CCDSV,
- concernant des parcelles propriétés de la CCDSV (comme Cibeins).

La maîtrise d'ouvrage sera déléguée à un autre tiers pour les opérations :

- liées à de l'entretien courant sur les parcelles n'appartenant pas à la CCDSV,
- relevant d'un intérêt privé.

La CCDSV peut être en appui technique sur ces opérations.

Le montage financier général pour les 3 plans de gestion est le suivant :

	Coût HT - Cibeins	Coût HT - La Thiolière	Coût HT - La Combe
SUBVENTIONS ATTENDUES AE RMC	141 k€ (21%)	73 k€ (24%)	95 k€ (38%)
SUBVENTIONS ATTENDUES CD 01	167 k€ (25%)	58 k€ (19%)	70 k€ (28%)
AUTRES FINANCEURS*	13 k€ (2%)	4 k€ (1%)	54 k€ (22%)
RESTE A CHARGE CCDSV	349 k€ (52%)	170 k€ (56%)	31 k€ (12%)
<b>TOTAL</b>	<b>670 k€</b>	<b>305 k€</b>	<b>250 k€</b>

Plusieurs points sont à noter sur ce montage financier :

1. Certaines actions des plans de gestion ne sont, à ce jour, pas éligibles aux aides de l'Agence de l'eau RMC et du Département de l'Ain. Les montants d'aide affichés sont les montants minimums qui peuvent être apportés et sont amenés à évoluer à la hausse au cours des prochaines années si les objectifs donnés aux actions sont d'intérêt général.
2. Les taux d'aide sont les taux moyens de toutes les actions confondues.
3. Les autres financeurs incluent les communes concernées, les propriétaires privés et des exploitations agricoles.
4. Le reste à charge de la CCDSV pour la zone humide de la Combe est moindre en raison du fait que plusieurs actions relèvent de l'amélioration de l'entretien courant des parcelles privées qui est déterminant pour le bon fonctionnement des zones humides, ce qui explique la part plus importante pour les « autres financeurs ».

Il est ainsi proposé d'effectuer une demande de subventions sur la base des montants de réalisation estimés auprès des deux partenaires financiers du projet.

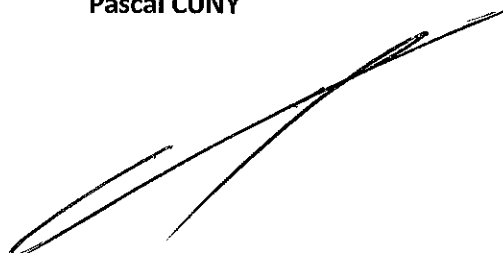
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16/05/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** les 3 plans de gestion des zones humides de Cibeins, de la Thiolière et de la Combe présentés ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les demandes de subventions et tous les actes à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondant aux opérations prévues aux plans de gestion des zones humides sont inscrits au budget GEMAPI 2024 et suivants.

A Sainte Euphémie, le 30/05/2024

Le Secrétaire de séance  
Pascal CUNY



Le Président,  
Marc PECHOUX

